ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1880-3005011

SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS,
DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER
Section locale 2250

Dépôt d'une pétition visant la suspension des négociations avec les Innus

Considérant que le chef de Bande de Betesiamites, Monsieur Raphaël Picard, a choisi la voie juridique pour faire cesser les activités de la compagnie Kruger sur la Côte-Nord,

Considérant que la requête déposée par le chef Picard menace directement les emplois de plus de 1000 travailleurs de la Côte-Nord et de la Mauricie ainsi que des millier d'emplois indirects,

Considérant que la situation économique de toute la Côte-Nord serait fragilisée, au plus grand détriment des populations autochtones et non autochtones qui y vivent, si la requête, du chef Picard était acceptée,

Considérant que la démarche du chef Picard risque de porter atteinte à la précieuse harmonie entre les nations,

Considérant que la démarche juridique du chef Picard s'effectue au détriment d'une solution négociée,

Considérant que le recours au Tribunal exercé par le chef Picard le rend inapte à poursuivre les négociations entreprises dans le cadre de l'Approche commune,

Nous demandons à l'Assemblée nationale du Québec de suspendre immédiatement toutes négociations les communautés Autochtones de la Côte-Nord et du Saguenay Lac Saint Jean.

Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
Section locale 2250, 1041 rue Mingan Baie-Comeau, Qc, G5C 3W1
Tel et fax 295-2250